

Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 03.09.2021

- Présent·e·s : 37 membres de l'association Aînées pour la protection du climat Suisse
physiquement présentes et 21 présentes en ligne
Cordelia Bähr, Martin Looser, Raphaël Mahaim, juristes des Aînées pour la
protection du climat Suisse
Georg Klingler et Jenna Weingart, Greenpeace Suisse
Regula Barben, secrétaire de l'association
- Excusées : Daniela Knöpfel, vérificatrice des comptes
Verena Singeisen, membre du comité
16 membres de l'association
- Procès-verbal : Marie-Claire Comment et Marion Wagner (français), Lore Zablonier (allemand)
- Diffusion : Membres de l'association Aînées pour la protection du climat Suisse
(nombre 09/2021: 1951 membres),
Juristes des Aînées pour la protection du climat Suisse, toute personne intéressée
-

10h15

1. Anne Mahrer nous accueille en français pour la 4ème assemblée générale ordinaire. Le mouvement existe depuis le 23.8.16. Nous fêterons le 5ème anniversaire quand nous aurons gagné notre recours à la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg (CEDH). Nous n'avons pas trouvé en Suisse de juges assez courageux pour faire reconnaître nos droits mais nous avons durant ces années développé un réseau climatique au niveau suisse et européen. De même, la presse a relaté nos activités et notre cause. Beaucoup de personnes sont avec nous en visioconférence.

Pia Hollenstein nous invite à un repas en commun après la séance.

Nous avons une pensée pour Ruth Schaub qui est décédée cet été. Elle s'est engagée pour le climat jusqu'à sa mort. Un article a été publié sur son engagement dans le « Sonntagszeitung ». L'association la remercie.

Point fort : Notre action juridique devant la Cour européenne des droits de l'homme.

Nos juristes Cordelia Bähr, Martin Looser et Raphaël Mahaim nous donnent des informations sur l'état actuel de notre action climatique.

Le 25.3.21 la CEDH transmet notre requête au Gouvernement suisse pour qu'il prenne position. Un gros écueil est passé, notre requête est recevable mais nous ne le saurons précisément qu'à la fin de la procédure.

Le 20.7.21 la CEDH admet l'intervention de tiers, élément très important : 10 expert·e·s de renommée mondiale issu·e·s des domaines juridique et médical peuvent faire une observation non partisane.

22.07.21 Le Gouvernement suisse remet sa réponse à la CEDH.

Nos juristes ont jusqu'au 13 octobre 2021 pour soumettre une réponse à la CEDH par rapport à la prise de position du Gouvernement suisse. La Cour fixera ensuite les prochaines étapes.

Afin de pouvoir mettre encore plus en évidence la preuve de l'aspect médical, les juristes appellent les femmes qui ont reçu un traitement médical en raison de la chaleur à le prouver à l'aide de certificats de leurs médecins et à les envoyer ensuite aux juristes. Un courriel sera bientôt envoyé à chacune d'entre nous.

Questions de membres

- Quelles sont les positions des tiers ?
Réponse : En raison de leurs intérêts, nous sommes assez sûr·e·s qu'ils soutiennent l'action juridique.
- Pourquoi certaines demandes d'intervention de tiers ont été refusées ?
Réponse : Nous ne connaissons pas les raisons, mais la liste actuelle est très intéressante et complète.
- Quel est le lien de notre association avec le milieu médical suisse ?
Réponse : Nous sommes soutenus par des expert·e·s en épidémiologie environnementale de l'Institut de médecine tropicale et de santé publique de Bâle, ainsi que par des médecins individuel·le·s, dont les MfE.
- Est-ce qu'une femme ne faisant pas partie de notre association peut fournir un certificat médical ?
Réponse : Oui, sous condition qu'elle a plus de 64 ans.
- Peut-on interpeller les médecins sur leurs observations personnelles de l'état de santé des femmes âgées avec le réchauffement climatique ?
Réponse : Il y a suffisamment de données scientifiques mais ils peuvent faire part de leurs réflexions personnelles s'ils et elles considèrent avoir plus de consultations de femmes âgées en lien avec la problématique du climat et du réchauffement climatique.

Présentation de Valentina Panagiotopoulou,

Valentina nous salue par visioconférence, elle travaille à Athènes pour Greenpeace International et est responsable de l'organisation du tour européen pour faire connaître notre cas dans d'autres pays.

Notre action est suivie et soutenue en Europe mais aussi ailleurs dans le monde où de telles actions sont entreprises.

Anne Mahrer clôt cette partie information de notre assemblée. Elle rappelle qu'en Suisse notre action juridique est connue. Les Aînées pour la protection du climat sont connues par la population.

Ordre du jour :

2. **Élection des scrutatrices** : Jenna Weingart pour les personnes en ligne et Marion Wagner pour les personnes sur place.
3. La liste des points de **l'ordre du jour** est acceptée unanimement.
4. **Le procès-verbal de l'assemblée générale du 7 juillet 2020** est admis.
5. **Le rapport annuel 2020** est présenté par les co-présidentes et une mention spéciale est faite au voyage à Strasbourg comme un événement exceptionnel. Le rapport est admis. Le comité

remercie très chaleureusement les donatrices et donateurs, Georg Klingler, Regula Barben ainsi que Muriel Klingler, qui s'occupe des relations avec les membres et les adhésions.

6. Rita Schirmer présente les comptes annuels 2020. Ils clôturent avec une fortune de l'association de CHF 33'678.15. Le bénéfice s'élève à CHF 4'886.20.

Le **rapport de révision** est lu devant l'assemblée. Il confirme que la comptabilité est tenue selon les règles et propose à l'assemblée de prendre connaissance des comptes annuels et d'en donner décharge au Comité.

L'assemblée donne décharge au Comité.

7. **L'élection de la réviseuse** Daniela Knöpfel est approuvée à l'unanimité avec remerciements.

8. **Le budget 2021** est admis.

9. **Election du comité :**

- a. Prise de congé de Verena Singeisen qui se retire du comité. Nous la remercions de tout cœur pour son travail.
- b. L'élection du comité des Aînées pour la protection du climat Suisse est acceptée unanimement.

10. **Motion des membres :**

- a. Maria Engel Brummer : Elle aimerait faire reconnaître et certifier l'association en tant qu'organisation à but non lucratif afin que les dons puissent être déduits des impôts. *Une demande d'exonération fiscale a déjà été faite par l'association et Greenpeace et a été rejetée par le canton de Zurich. La demande est formellement rejetée par l'assemblée avec la possibilité de la rouvrir si les conditions changent en notre faveur.*
- b. Dorothea Häusler : Elle aimerait changer le nom en Aîné·e·s pour la protection du climat (au lieu de Aînées), afin que des hommes puissent en faire partie. *Il est important, pour des raisons juridiques, que l'association Aînées pour la protection du climat Suisse reste une association de femmes. Nous soutenons que les Aînées, en tant que femmes âgées, présentent un risque accru de mortalité et de morbidité. C'est un élément central de notre argumentation. La motion est rejetée à l'unanimité.*

11. **Divers :**

Anneliese Burger souhaite que l'association s'appelle à nouveau «Aînées pour la protection du climat **Suisse**». Sa demande est soutenue par l'assemblée.

Les co-présidentes prennent congé des participantes, les remercient d'avoir participé sous des circonstances de Covid et d'avoir accordé leur soutien au Comité et à l'association au cours de l'année écoulée. Elles closent la séance à 12h15.

Pour le procès-verbal, Marie-Claire Comment et Marion Wagner, membres de l'association

Zurich, 09.09.2021